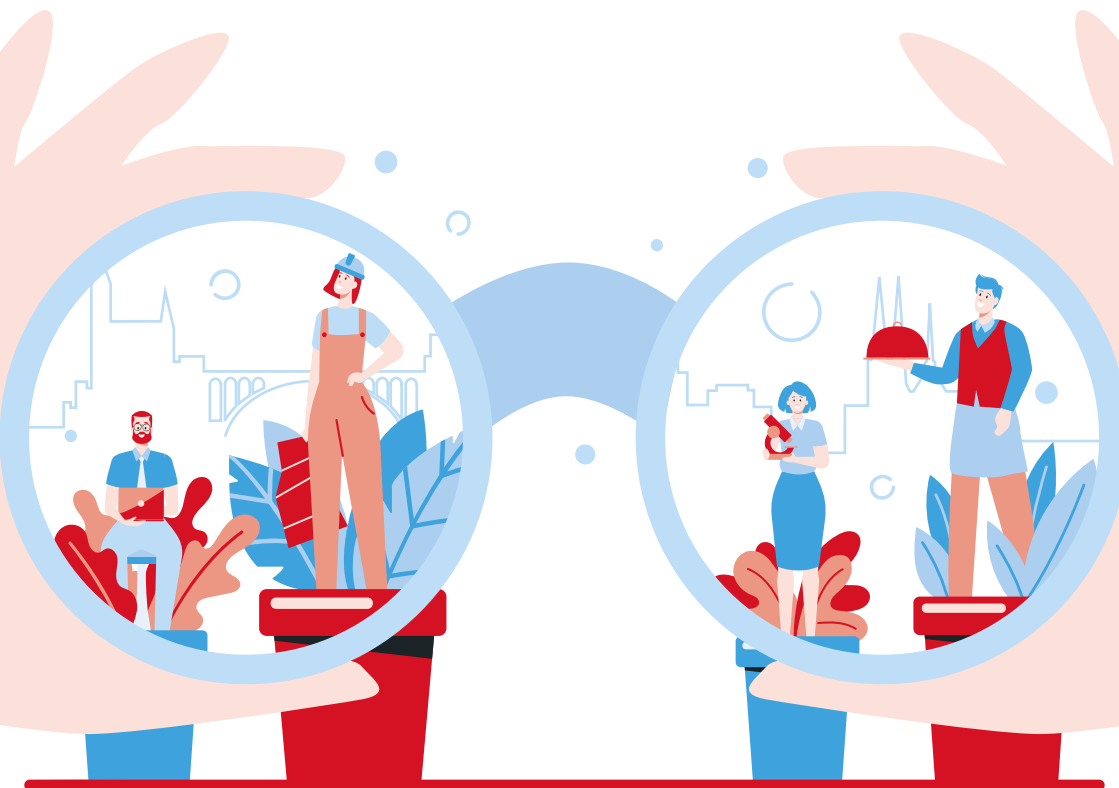


SUSTAINABLE TALENT

LE LUXEMBOURG DES TALENTS DURABLES

ÉLECTIONS 2023

NOS PROPOSITIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES

Des défis multiples à relever pour les entreprises

1

FAIRE FACE À LA PÉNURIE
DE MAIN-D'ŒUVRE ET ATTIRER
LES TALENTS



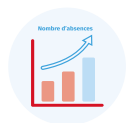
2

RENCONTRER LES ATTENTES DES SALARIÉS
EN TERMES D'ORGANISATION DU TRAVAIL,
TOUT EN ASSURANT LE BON
FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE



3

REMÉDIER AUX ABSENCES
DES SALARIÉS (CONGÉS MULTIPLES,
INCAPACITÉ DE TRAVAIL...)



4

VEILLER À CE QUE LES SALARIÉS DISPOSENT
DES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR
MENER LEURS MISSIONS SUIVANT
LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE



L'emploi et la formation : des vecteurs de croissance économique et des piliers pour le développement des talents durables

L'adaptation des dispositions légales en matière d'organisation du travail issues de l'ère industrielle aux nouvelles réalités du monde du travail constitue un levier incontournable en vue de soutenir les entreprises à la source de l'emploi au Luxembourg dans leurs activités et leur développement et, ce faisant, de soutenir une économie prospère et inclusive, créatrice de richesse pour le pays.

L'accès à la formation est également capital pour développer les compétences des dirigeants, des salariés et des indépendants sachant que le succès des entreprises repose sur la capacité des talents individuels à relever les défis.

Nos 18 mesures en matière d'emploi



MODERNISER LE CADRE LÉGAL DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

1. Flexibiliser l'organisation du travail pour répondre aux besoins des entreprises confrontées à l'augmentation des congés et absences, et notamment réformer le plan d'organisation du travail
2. Privilégier la prise de décision au niveau de l'entreprise et du contrat de travail afin de mettre en place des solutions personnalisées et de prendre en compte les nouvelles formes de travail
3. Renforcer la sécurité juridique, clarifier et simplifier les règles et les procédures administratives à la charge des employeurs
4. Promouvoir les accords interprofessionnels et les conventions collectives de travail en autorisant des dérogations aux dispositions légales en matière d'organisation du travail
5. Soutenir le principe d'annualisation du temps de travail pour pouvoir faire fluctuer celui-ci à la hausse et à la baisse suivant l'intensité de l'activité, et adapter les dispositions sur la durée du travail en conséquence, tant pour les travailleurs à temps plein que pour les travailleurs à temps partiel
6. Permettre aux entreprises d'organiser le travail suivant les nouvelles réalités, comme par exemple autoriser par principe le travail dominical, augmenter le nombre de pauses possibles dans la journée pour permettre aux salariés d'alterner entre télétravail et travail dans les locaux de l'entreprise, supprimer les formalités requises pour la prestation des heures supplémentaires et faciliter le recours au contrat à durée déterminée



ATTIRER ET RETENIR LES TALENTS

7. Permettre aux employeurs de répondre aux demandes des salariés en matière de télétravail en levant les freins à sa réalisation au niveau sécurité sociale et fiscalité pour au moins deux jours hebdomadaires
8. Revaloriser le statut d'indépendant à travers une meilleure protection sociale
9. Lever les freins à l'attraction et à la rétention des talents étrangers



FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION CONTINUE

10. Promouvoir les outils existants auprès des entreprises, en particulier les mesures de cofinancement, et soutenir les formations en lien avec le marché du travail et les besoins des entreprises
11. Augmenter le taux de cofinancement à 20% pour toutes les entreprises et exonérer fiscalement les aides
12. Augmenter davantage le taux de cofinancement pour les PME et de manière ciblée pour les formations phares, notamment pour faire face aux transformations sociétales (digitalisation, environnement) et à la pénurie de main-d'œuvre, sans préjudice d'autres mesures spécifiques suivant la situation de l'entreprise concernée
13. Améliorer la gestion des demandes de cofinancement et de remboursements (digitalisation, instauration du « tiers payant », centralisation des démarches à mener par les entreprises sur une plateforme unique...)
14. Ouvrir les aides de cofinancement aux indépendants



RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE LA FORMATION INITIALE ET LE MONDE DU TRAVAIL

15. Promouvoir une orientation positive par une identification des talents et des compétences dès le plus jeune âge
16. Valoriser l'image des professions et métiers dans leur diversité
17. Renforcer et généraliser les liens entre l'enseignement initial (fondamental, secondaire et tertiaire) et le monde économique pour sensibiliser les élèves et étudiants aux enjeux de l'économie et aux attentes des futurs employeurs
18. Revoir la législation sur les stages pour en faire un instrument d'orientation, y compris pour les titulaires d'un Master/BAC+5

IN LUXEMBOURG, LET'S MAKE IT HAPPEN, WITH SUSTAINABLE TALENT!



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES

www.uel.lu

NOS MEMBRES

